## SOCIETE POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS INC. - SORECONI

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

**DOSSIER N°:** 

193009001

DATE:

Le 17 janvier 2020

## CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

## SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES B LOFTS PHASE II

Bénéficiaire

C.

9247-7363 QUÉBEC INC.

Entrepreneur

et

La Garantie des immeubles résidentiels inc. (GIR)

Administrateur

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SOCIÉTÉ POUR LA RÉSOLUTION DES CONFLITS INC. - SORECONI, certifie, par la présente, que le Bénéficiaire s'est désisté de sa demande d'arbitrage.

Par conséquent, les frais relatifs au présent désistement sont à la charge de l'Administrateur.

Signé à Montréal,

Ce 17 janvier 2020.

Alex Martinez

Greffier